



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 20 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/12/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 43 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : TAD – Navette hivernale Loudenvielle - Val Louron N° 2022-119
--	---

Présents (43) : PUCEL Mattieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, LAIREZ Céline, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : GIRON Julienne, DUPOUY Marie-France, SERMET André

Absents (14) : GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADÉ Pierre (excusé), GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel (excusé), BESSONE Michel, GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, BOURREC Christophe, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (5) :
DESMARIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
DUNAN Anne à CARRERE Philippe
RAHALI Sabine à BRUNET André
DARAN René à SALAT Jacques
NARS Aline à MIR André

Mme VIDAILLET Jocelyne a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que les membres du conseil communautaire ont accepté par délibération en date du 19 juillet 2022, la proposition de délégation de compétence de la Région Occitanie à la Communauté de Communes Aure Louron concernant la responsabilité de l'organisation et de la mise en place de services de transport à la demande sur le secteur géographique de son territoire.

Monsieur le Président rappelle que, dans ce cadre, deux types de transport à la demande ont été mis en place : un TAD en cours qui dessert les marchés du territoire et une navette entre Arreau et Loudenvielle qui a fonctionné pendant la période estivale 2022.

Ceci étant exposé, Monsieur le Président propose à l'assemblée la mise en place d'une navette hivernale entre Loudenvielle et la station de Val Louron afin d'apporter une solution de déplacement cet hiver aux touristes et aux habitants du site concerné.

Cette navette serait effectuée par le SIVAL sur la base de trois aller/retour par jour tous les jours (sauf les jours fériés du 25 décembre et 1^{er} janvier), soit 45 jours pour un coût total évalué à 9.482,50€.

Monsieur le Président propose le prix du ticket à 2 € l'aller/retour.

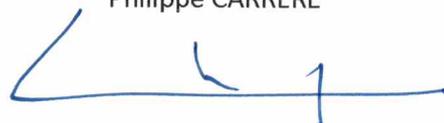
Monsieur le Président précise que le taux d'aide accordée par la Région est de 70% sur le montant du déficit et que le Syndical Intercommunal de la Vallée du Louron (SIVAL) s'est engagé pour prendre à sa charge la part d'autofinancement.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la proposition exposée par Monsieur le Président dans l'intérêt du territoire ;
- de mandater le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes les pièces, dont les conventions avec la Région et avec le SIVAL, nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU